

Mesures Salariales 2026

Une décision indigne !

Faute de signataires suffisants, la Direction par une DUE (Décision Unilatérale de l'Employeur) du 30 décembre a pris la décision d'imposer un taux d'AIC de 1,65 %, alors que sa dernière proposition lors des négociations était de 1,70 %.

Sur le terrain, le PDG d'EDF n'a de cesse de remercier et féliciter les agents pour leur engagement en ces fêtes de fin d'année afin de permettre la continuité des missions de service public au service de tous les français et du pays.

Mais derrière ces beaux discours et ces belles photos en France métropolitaine comme dans les territoires ultramarins, il y a les faits : EDF sera l'entreprise de la branche des IEG qui octroiera le taux d'AIC le plus faible des IEG !

Le ton est donné ! Nous en doutions à peine après les dernières annonces :

- Juin : **restrictions** annoncées par le plan G&A d'un milliard d'euros d'économies ;
- Septembre : **infantilisation** par le "Zéro alcool" sur tous les sites ... sauf sur décision d'un membre du COMEX ;
- Octobre : **obligation** par l'ajout du Recueil de Prescriptions au Personnel 2025 dans le Règlement Intérieur de tous les établissements ;
- Décembre : **puniton** par la seule volonté de la Direction via une DUE inférieure de 0,05 % à la dernière proposition d'AIC.

Mais avec cette négociation sur les mesures salariales 2026, le **chantage à la signature fait son indigne retour**.

Faute d'un accord valable, EDF reprend 0.05% ! Lamentable car **cette décision privera presque 1 300 agents de NR en 2026 !**



FO Énergie a pris ses responsabilités en refusant, dès le 16 décembre, de signer un accord ne reconnaissant pas le travail des femmes et des hommes d'EDF. En aucun cas FO Energie ne se compromettra dans un accompagnement de politique sociale synonyme d'austérité pour les salariés. Nous ne pouvons ni brader leurs efforts, ni mendier leur reconnaissance.